

PARTIE 1 SYNTHÈSE DES RÉPONSES RELATIVES À LA CONSULTATION (DÉCEMBRE 2018) CONCERNANT LES PROCHAINES ÉLECTIONS CNU

1^{ère} question

Etes-vous favorable à la participation de la SFHS au regroupement des sociétés savantes de sciences sociales sur une liste commune ?

Résultats : 21 OUI, 0 NON et 0 sans avis

Unanimité des réponses favorables au regroupement des sociétés savantes en sciences sociales sur une liste commune

Synthèse des principales raisons :

- Poursuivre la démarche qui a été entreprise depuis plusieurs années (compréhension réciproque, dialogue, respect et concertation en sciences sociales du sport, la volonté d'échanger et de conciliation revient très fréquemment).
- Fédérer nos forces (jouer le rapport de forces / aux SVS), s'enrichir des différences et de la diversité pour défendre une conception collective des STAPS (garantie d'une représentativité significative) et faire apparaître l'acronyme SHS.
- Donner davantage de poids à la SFHS pour ces élections.
- Défendre et valoriser les chercheur.es et leurs recherches en histoire du sport
- Défendre l'idée de la mise en œuvre d'une parité disciplinaire dans les listes et garantir la représentativité des disciplines dans la section 74.
- Défendre des positions communes reflétant une façon de voir la science et les procédures de scientification, dans la concertation et le dialogue mais sans compromission,
- Nécessité de penser à parler aussi aux non-SHS.
- Faire bloc face à l'imposition d'une « culture scientifique dominante » marquée par le quantitatif, les démarches, les méthodes et les évaluations issues des mécanismes de comptabilité en vigueur dans les SVS.
- Rechercher la parité hommes/femmes.

Prudence :

Il conviendra toutefois de faire attention à ce que ce regroupement (s'il a lieu) ne provoque pas un non-respect des attentes des membres de la SFHS

2^{ème} question

Seriez-vous potentiellement candidat.e pour représenter la SFHS sur une liste aux prochaines élections CNU (sept-octobre 2019) ?

Résultats : 6 OUI, 15 NON

Voici la liste des personnes intéressées complétée par les membres du CA de la SFHS en position éligibles ou non-éligibles.

Pour les MCF

- T. Bauer (en position éligible)**
- P. Charitas (en position éligible)**
- A. Epron (en position non-éligible)
- J. Fuchs (en position éligible)**
- D. Jallat (en position éligible)**
- P. Liotard (en position éligible)**
- J.-N Renaud (en position non-éligible)
- J. Vincent (en position non-éligible)

Pour les PU

- J.-F. Loudcher (en position éligible)**
- J. Saint-Martin (en position éligible)**
- P.-O. Schut (en position éligible)**
- C. Vivier (en position non-éligible)

Synthèse des principales raisons évoquées et partagées par les candidat.es :

- Défendre les sciences sociales en STAPS
- Défendre la singularité de l'histoire en STAPS
- Défendre les façons de faire et les procédés scientifiques ainsi que les questions institutionnelles des sciences sociales et de l'histoire en STAPS
- Réduire les inégalités ou déséquilibres disciplinaires
- Affirmer la force de frappe de la communauté historique

3^{ème} question

Quelles sont, selon vous, les principales positions que devront défendre les élu.es du CNU qui représenteront la SFHS lors de la prochaine mandature ?

Synthèse des principales raisons :

Défense de positions éthiques

- Lutter contre l'« entre soi » du CNU74 et demander l'instauration et le respect de règles éthiques au CNU74 (*ce point revient très régulièrement*),
- Veiller à diminuer (voire sanctionner au sein du CNU74) les cumuls importants de responsabilités (et des primes) et de mandats des E-C au niveau local, national et international (ex : un directeur de laboratoire peut-il ou doit-il être aussi directeur adjoint à la recherche, à l'international, etc., d'une composante ? Ne faut-il pas laisser de la place aux plus jeunes, aux femmes, aux MCF, aux SHS, etc.),
- Insister sur l'indispensable transparence des fonctionnements de la section à travers l'affichage clair des critères et des systèmes d'évaluations des E-C et sur la nécessité d'un engagement signé des membres du CNU permettant d'assurer une lutte contre l'auto-promotion,
- Demander la consultation et l'implication du plus grand nombre dans les décisions qui engagent l'ensemble de la section,
- Veiller à l'équilibre des promotions, primes, CRCT, etc., des E-C à plusieurs niveaux PU/MCF, SHS/SVS, hommes/femmes, etc.,
- Contribuer à l'internationalisation du champ des STAPS, notamment dans les domaines de la formation à la recherche.

Défense de la singularité et de la représentativité de l'histoire et des SHS

- Défendre la représentativité de l'histoire du sport et des sciences sociales du sport au CNU74 et, plus généralement, en STAPS (*ce point revient très régulièrement*),
- Réaffirmer et défendre la singularité et la complémentarité de l'histoire et des sciences sociales du sport au CNU74 à partir de critères objectifs et spécifiques à chaque discipline scientifique (« *Plaider pour un « usage libre et respectueux » des critères qui devraient être retenus en histoire, lutter contre cette quantophrénie dramatique et autre culte de l'impact factor, dans lesquels la recherche, les méthodes et l'écriture de l'Histoire ne peuvent s'inscrire* »),
- Œuvrer pour faire respecter une transdisciplinarité, une interdisciplinarité et ainsi une multidisciplinarité « intelligentes et équilibrées » au sein du CNU74, afin d'endiguer l'intradisciplinarité qui ne mène qu'à l'éclatement et aux rapports de force (*ce point revient très régulièrement*),
- Revendiquer l'équilibre des recrutements entre sciences sociales et sciences de la vie et de la santé,
- Contribuer à la création de postes supplémentaires d'enseignant.e.s-chercheur.e.s (E-C) en SHS au sein de la 74^e section.

Défense de l'évaluation quantitative des dossiers soumis au CNU74

- Défendre une évaluation qualitative des dossiers des E-C et une production scientifique de qualité en STAPS en revendiquant une prise en compte à leur juste valeur des ouvrages importants (notamment les monographies), des chapitres d'ouvrages et des productions variées reconnus en SHS pour la qualification, l'avancement, etc. (*ce point revient quasi systématiquement*),
- Pour les qualifications aux fonctions de MCF et PU, demander que les évaluations qualitatives s'appuient sur les documents remis (thèses et mémoires d'HDR),
- Demander l'abandon de la fiche d'évaluation avec codage et notes des E-C en STAPS ou revoir son algorithme défavorable aux sciences sociales,
- Revenir à une liste actualisée de revues liées à la section CNU 74 pour les qualifications,
- Dans le cadre de bilans de productions scientifiques de type quantitatif, demander la vérification attentive des études publiées plusieurs fois dans des revues distinctes avec des différences minimales,
- Ré-interroger certains critères retenus par le CNU74 au regard des autres sections pluridisciplinaires.

Défense des E-C engagés dans d'autres voies que la recherche

- Insister sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble des tâches réalisées par les E-C et, en particulier, les responsabilités pédagogiques avérées,
- Demander la prise en compte effective des investissements des E-C dans le domaine de l'enseignement.

Autres réflexions

- Remettre au débat et revenir sur le principe selon lequel la qualification STAPS aux fonctions de PU requiert d'avoir fait soutenir une thèse. Ce critère crée de l'injustice en ce sens qu'il favorise les candidat.es des laboratoires acceptant ou systématisant les co-directions de thèse,
- Faire en sorte que les positions soient débattues de manière collégiale par les candidats et porteurs des listes de chaque société savante.

PARTIE 2

PRÉSENTATION DE LA LISTE SFHS EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UNE LISTE COMMUNE POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS CNU (AUTOMNE 2019)

Les noms des candidat.es ont été positionnés par ordre alphabétique. Le CA de la SFHS présentera ces deux listes (MCF et PU) sous cette forme en se contentant de signaler la

mention (éligible ou non-éligible choisie par la ou le candidat.e) et en évitant de poser un ordre préférentiel. Charge aux deux représentant.e.s de chaque société savante de débattre et d'échanger autour des candidatures dans le respect et l'équité de sorte de réunir le maximum d'adhésions à la liste commune ainsi constituée autour d'un consensus.

Afin de satisfaire au critère d'équilibre MCF/PU, à la parité femme/homme (le CA de la SFHS regrette d'ailleurs la faiblesse des candidatures féminines malgré maintes sollicitations auprès des enseignantes-chercheuses), à l'investissement au sein de la société savante et à l'idée selon laquelle il n'est sans doute pas très heureux, ni très éthique, que des candidatures puissent être discutées en présence des éventuel.les candidat.es éligibles, le CA de la SFHS sera représenté par Doriane Gomet (secrétaire de la SFHS) et Christian Vivier (Président de la SFHS en position non-éligible).

Pour les MCF

T. Bauer (en position éligible)
P. Charitas (en position éligible)
A. Epron (en position non-éligible)
J. Fuchs (en position éligible)
D. Jallat (en position éligible)
P. Liotard (en position éligible)
J.-N Renaud (en position non-éligible)
J. Vincent (en position non-éligible)

Pour les PU

J.-F. Loudcher (en position éligible)
J. Saint-Martin (en position éligible)
P.-O. Schut (en position éligible)
C. Vivier (en position non-éligible)

PARTIE 3

ENGAGEMENT DE LA SFHS AU SEIN DE LA LISTE COMMUNE EN VUE DES PROCHAINES ÉLECTIONS CNU74 (AUTOMNE 2019) ET ECHEANCIER

1) Participations à la liste commune

Suite aux nombreux échanges sous diverses formes (discussions téléphoniques, en visioconférences ou *de visu*) qui se sont déroulés ces dernières semaines et compte tenu de l'avis unanime des membres de la SFHS et de son CA, notre société savante participera donc activement à la constitution de cette liste commune en vue de la meilleure représentation possible lors de la prochaine mandature du CNU74. L'AFRAPS (sciences sociales du sport), l'ARIS (didactique, sciences de l'intervention et sciences de l'éducation liées au sport), la SFHS (histoire du sport), la SFPS (philosophie du sport), la S2MS (management du sport), la 3SLF (sociologie du sport) collaboreront de sorte de présenter une liste commune pour chaque corps (MCF et PR). Seule l'ARIS ne proposera pas de liste ni de candidat.es mais maintiendra son soutien à cette liste commune pour les prochaines élections de la 74e section du CNU.

2) Modalités

Concernant le fond (rédaction d'une profession de foi/plateforme commune), il s'agira de s'inscrire dans le prolongement des positions défendues au cours du mandat (liste commune avec les autres sociétés savantes depuis 2015) qui s'achève en 2019, en s'appuyant sur un bilan détaillé (en cours de rédaction) et sur quelques principes éthiques et de fonctionnement

du CNU74 (transparence, consultation et implication du plus grand nombre dans les décisions qui engagent l'ensemble de la section, rotation des élu.e.s pour faire siéger un maximum de personnes, évaluation qualitative des dossiers avec une meilleure prise en compte des ouvrages et chapitres d'ouvrage, une relativisation du recours aux critères bibliométriques ou aux fiches calculant des scores, etc.).

3) Conditions de mise en œuvre de la liste commune et échéancier

Concernant le choix des candidat.e.s, il s'agira de réunir une liste de 24 PR et une liste de 24 MCF. Chaque société qui soutient les listes est invitée, si elle le souhaite, à faire "remonter" un vivier (comprenant 8 candidat.e.s maximum par corps) en début d'année 2019.

4) Calendrier

- Janvier-février 2019 : Présentation aux président.es des listes constituées par chaque société savante
- à partir du 7 janvier : partage des viviers de noms pour les listes et début des échanges au sein des sociétés savantes et entre président.e.s des sociétés savantes pour proposer un ou plusieurs *scénarii* de listes.
- mi-février 2019 : transmission aux président.e.s des sociétés savantes du bilan provisoire du mandat 2015-2019 (par les élu.e.s actuel.le.s)
- **14 mars à Paris (11h30 à 17h)** : réunion regroupant deux représentant.e.s par société savante (en l'occurrence Doriane Gomet et Christian Vivier pour la SFHS) pour : a) choisir les listes qui se présenteront (s'il n'y a pas unanimité sur une liste pour chaque collègue (A et B), il conviendra de faire plusieurs propositions et de voter, dans un vote où chaque société savante aura 2 voix) ... le CA de la SFHS sera consulté en amont afin de donner de grandes tendances pour ces deux représentants ; b) travailler sur la profession de foi et l'organisation de la campagne électorale (la consultation réalisée au sein de la SFHS en décembre 2018 servira de support de discussion au cours de ces échanges).